



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES  
du JURA

8, AVENUE THUREL  
39021 – LONS LE SAUNIER CEDEX  
TÉLÉPHONE : 03,84,35,15,00  
ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr

Lons le Saunier, le 11 juin 2015

Madame le Maire  
Monsieur le Maire

Affaire suivie par : Emmanuel DESMARQUOY  
Chargé de communication  
03-84-35-15-36  
emmanuel.desmarquoy@dgfip.finances.gouv.fr

**OBJET** : Ouverture su site « [timbres.impot.gouv.fr](http://timbres.impot.gouv.fr) »

Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) s'est engagée, dans le cadre de ses démarches de simplification, à offrir des services numériques complets et accessibles à l'ensemble de ses usagers.

La dématérialisation du timbre fiscal s'inscrit tout naturellement dans cette évolution numérique. Elle vise à la fois à offrir un meilleur service à l'utilisateur, à moderniser le fonctionnement de l'administration tout en allégeant les charges de travail des agents et réduisant les coûts.

Depuis le 2 mars 2015, ce projet est entré dans sa phase opérationnelle en franchissant une première étape : l'ouverture du site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr).

Ce site permet désormais à l'utilisateur d'acheter en ligne, 24h/24 et 7j/7, en quelques clics seulement depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, son timbre fiscal électronique pour l'obtention d'un passeport. Il est guidé pendant sa démarche. Une foire aux questions lui est d'ailleurs proposée pour répondre à ses principales interrogations. Ce service est entièrement sécurisé que ce soit au niveau du paiement du timbre électronique ou de son remboursement en cas de non utilisation.

Aussi, nous vous proposons de relayer - le cas échéant sur votre site internet - l'existence de cette nouveauté qui s'inscrit dans le cadre des mesures de simplification des formalités administratives voulues par le gouvernement.

A cet effet, divers supports de communication (bannières web, dépliant, flyer...) sont disponibles à cette adresse : <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/medias-dgfip> pour vous aider dans cette promotion.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental des finances publiques

Gilles DESHAYES